



## **QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES – FENÊTRE DE FINANCEMENT 1**

### **Ce qui marche pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles : Impact à grande échelle (What Works 2) (*What Works to Prevent Violence Against Women and Girls: Impact at Scale*)**

1. **Quels sont les types de subventions ouvertes dans le cadre de la fenêtre de financement 1 de What Works 2 ?**  
 Dans le cadre de la fenêtre de financement 1, il existe deux types de subventions sur concours ouvert pour lesquelles vous pouvez postuler : Les subventions d'innovation et les subventions d'échelle. Veuillez lire attentivement la note d'orientation pour chaque type de subvention avant de postuler. La note d'orientation contient des informations importantes sur les critères d'éligibilité. Les deux notes d'orientation peuvent être consultées [ici](#).
2. **En tant que nouveau candidat, quel processus dois-je suivre?**  
 Pour les subventions à l'innovation, la procédure se déroule en deux étapes : note conceptuelle et demande de proposition complète. Toutes les notes conceptuelles seront examinées par plus d'un(e) évaluatrice/teur afin de garantir l'équité et la transparence et seront approuvées par un comité de sélection. Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s à l'étape de la note conceptuelle seront



invité(e)s à soumettre une demande de proposition complète. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux lignes directrices des subventions à l'innovation ci-dessus.

Pour les subventions d'échelle, il n'y aura qu'une seule étape, une demande de proposition complète, avec une commission d'examen similaire à celle décrite ci-dessus. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux lignes directrices sur les subventions d'échelle ci-dessus.

**3. Pourquoi une fenêtre de financement au lieu d'un système de candidatures continues ?**

En acceptant toutes les nouvelles demandes en même temps, nous pouvons :

- > Répondre plus rapidement aux candidat(e)s, car nous pouvons mieux planifier et aligner les processus d'octroi de subventions ;
- > Être plus transparents quant aux décisions d'octroi de subventions, en indiquant les priorités et le nombre attendu de subventions pour chaque fenêtre de financement ;
- > Examiner et comparer les demandes entre elles, afin de rendre le processus de sélection plus équitable.

**4. Y a-t-il des régions spécifiques qui sont prioritaires pour le programme « What Works 2 » ?**

Oui, les trois régions prioritaires sont : l'Afrique subsaharienne, l'Asie et la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Veuillez suivre le lien pour obtenir [la liste complète des pays éligibles](#) (lien en anglais).

**5. Les candidatures peuvent-elles proposer des interventions dans plus d'un pays ?**

Oui. Les candidat(e)s peuvent proposer des interventions dans plus d'un pays ou d'une région, à condition que tous les pays soient classés comme pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFM) et soient basés dans les trois régions prioritaires. Toutes les candidatures présélectionnées devront fournir des détails supplémentaires sur tous les lieux et pays de l'intervention proposée dans la proposition complète.

**6. Comment What Works 2 définit l'innovation dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF) ?**

Pour les subventions à l'innovation de What Works 2, la définition de ce qui constitue l'innovation est la suivante :

*Le développement et la mise en œuvre d'idées nouvelles ou existantes ayant la capacité de contribuer à un impact transformateur avec un potentiel d'extension future.*

**7. Les projets/interventions en cours sont-ils éligibles pour postuler à une subvention à l'innovation ?**

Oui. Cependant, au cours de l'étape de la note conceptuelle, les candidat(e)s doivent indiquer comment l'intégration d'une nouvelle composante d'innovation significative à un projet actuel ou en cours permettra d'améliorer notre compréhension de la manière de prévenir et/ou de répondre aux VEFF dans les PRFM. De plus amples informations sur les critères d'éligibilité sont disponibles dans le guide d'orientation sur la note conceptuelle des subventions à l'innovation.

**8. Une organisation peut-elle soumettre plus d'une candidature ?**

Non, les organisations ne peuvent postuler que pour **un seul** projet What Works 2 par cycle de financement.

**9. Quel est le montant du financement pour chaque type de subvention dans la fenêtre de financement 1 ?**

Pour les subventions à l'innovation, le montant du budget peut atteindre 500,000GBP chacune, pour une durée de 3 ans ; pour les subventions d'échelle, le montant du budget peut atteindre 4 millions GBP pour une durée de 3 ans.

**10. Qui est éligible pour demander un financement ?**

- Pour les subventions à l'innovation, les candidat(e)s principalement éligibles sont des organisations féministes sans but lucratif du Sud, dirigées par des femmes, au niveau national ou local, qui peuvent choisir de s'associer à d'autres organisations (par exemple des ONG, des PME) ; les ONG internationales (ONGI) ne sont éligibles que dans le cadre d'un consortium dirigé par des organisations féministes ; les organisations de financement **ne sont pas éligibles**, par exemple un fonds pour les femmes.
  
- Pour les subventions d'échelle, les candidat(e)s principalement éligibles peuvent inclure un mélange d'organisations de défense des droits des femmes qui mettent en œuvre des programmes, ainsi que des ONGI, des ONG, des organisations multilatérales et des PME. Les candidat(e)s éligibles en consortium **doivent inclure au moins une organisation de défense des droits des femmes du Sud.**

**11. Les entreprises/organisations à but lucratif peuvent-elles soumettre une candidature ?**

Non, les PME et autres organisations à but lucratif peuvent faire partie d'un consortium, mais ne peuvent pas être l'organisme demandeur principal.

**12. Les candidatures peuvent-elles être soumises par courrier électronique ?**

Non. Les demandes doivent être soumises par le biais de la plateforme IRC What Works 2 Système d'information sur la gestion des subventions (Grant Management Information System - GMIS). Toute demande reçue par un autre moyen sera rejetée au moment de sa réception. Des conseils supplémentaires sur la manière de postuler peuvent être trouvés sur le [site web de What Works 2](#).

### **13. Les budgets proposés doivent-ils inclure les coûts indirects ?**

Oui. Les coûts non attribuables au projet (CNAP), également appelés coûts indirects, de base, centraux ou de soutien, sont autorisés. Vous devez calculer le total annuel des CNAP de votre organisation en fonction des catégories de coûts budgétaires suivantes :

- Frais administratifs
- Coûts du personnel de soutien
- Coûts de gouvernance

Veuillez vous référer aux directives sur les CNAP pour savoir comment les calculer.

### **14. Que puis-je inclure comme frais généraux ?**

Les frais généraux, ou coûts non attribuables à un projet (CNAP), sont les coûts qui doivent être engagés pour réaliser un projet ou un programme mais qui ne peuvent pas être directement attribués à ce programme spécifique. Ces coûts comprennent les coûts de fonctionnement de l'organisation, tels que les fonctions RH et financières, les coûts du siège social et les coûts de gouvernance.

Veuillez vous référer aux directives sur les CNAP pour savoir comment les calculer.

### **15. Pouvons-nous utiliser un taux CNAP fixe ?**

Non. Cependant, si votre organisation a déjà convenu d'un taux CNAP avec le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) pour l'exercice financier en cours, vous pouvez soumettre le même onglet avec le budget de votre nouvelle subvention. Une fois que le taux de CNAP a été convenu, l'organisation peut utiliser ce taux pendant toute la durée du programme, à moins qu'il n'y ait eu un changement important dans la base de coûts de l'organisation qui aurait un impact matériel sur le taux des CNAP.

### **16. Comment les organisations ayant des structures complexes (c'est-à-dire des bureaux multiples, des bureaux décentralisés, des entités non autonomes) doivent-elles répartir les coûts ?**

Il n'est pas possible de saisir toutes les différentes façons dont les organisations peuvent être structurées dans différents bureaux, mais le principe clé est qu'aucun coût ne doit être compté deux fois (c'est-à-dire inclus à la fois dans le CNAP et les coûts directs).

Les organisations ayant plusieurs bureaux doivent remplir le budget, y compris l'onglet CNAP pour le bureau qui dirigera le projet en tenant compte des coûts

encourus par les autres parties de l'organisation. L'approche adoptée dépendra de la manière dont les comptes de l'organisation sont structurés.

**17. Le coût de la préparation des demandes de financement peut-il être inclus dans les frais généraux ?**

Non. Il s'agit d'un coût non admissible conformément aux directives sur les coûts admissibles du FCDO.

**18. En tant que chef de file d'un consortium, dois-je appliquer notre taux CNAP au total des coûts directs du projet ?**

Non. Le taux CNAP doit être appliqué à la proportion des coûts directs d'une organisation uniquement, sans inclure les paiements effectués à tout consortium ou partenaire en aval. Les organisations partenaires doivent appliquer leurs propres frais généraux à leurs coûts directs.

**19. Pouvons-nous utiliser notre taux NICRA au lieu d'utiliser la nouvelle approche des frais généraux du FCDO ?**

Non. L'accord négocié sur les taux de coûts indirects (NICRA) et CNAP ne sont pas compatibles car USAID et FCDO utilisent des méthodologies différentes.

**20. Qui dois-je contacter pour toute question ou commentaire ?**

Pour toute question relative au budget ou à la manière de remplir votre onglet CNAP (ceci ne s'applique qu'aux demandes de propositions complètes pour les subventions d'échelle), veuillez envoyer un courriel à [WW2.info@rescue.org](mailto:WW2.info@rescue.org).

**21. Pourquoi y a-t-il un % d'allocation pour les activités de plaidoyer et de SEA ?**

Il s'agit de deux domaines clés qui permettront de démontrer l'impact du projet. Les candidat(e)s sont donc invité(e)s à inclure jusqu'à 10% pour les activités de plaidoyer et jusqu'à 10% pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. Pour plus d'informations, veuillez consulter le guide budgétaire complet.

**22. Quel est le mécanisme contractuel pour les bénéficiaires sélectionnés ?**

Le mécanisme contractuel pour les subventions des projets sélectionnés sera un Accord de subvention responsable (ASR) du FCDO. Le modèle d'ASR a été adapté aux demandeurs de subventions et comprend les exigences en matière de rapports et les coûts admissibles au financement du FCDO. À l'étape finale du processus de demande, avant la signature de l'accord de subvention, l'IRC, agissant au nom du FCDO en tant que gestionnaire du fonds, effectuera une évaluation de la diligence raisonnable afin de déterminer les besoins en matière de développement et de définir les mesures à prendre pour atténuer les risques liés au financement du FCDO. Il s'agit d'un examen et d'une analyse en collaboration de la capacité organisationnelle, programmatique, financière et opérationnelle du bénéficiaire sélectionné à mettre en œuvre le projet proposé. Des conseils supplémentaires sur

le processus de diligence raisonnable seront disponibles sur le site web de What Works 2.

**23. Où puis-je accéder aux modèles de note conceptuelle (pour les subventions à l'innovation), de proposition complète (pour les subventions d'échelle), de budget, de cadre logique, de registre des risques ?**

Pour accéder à ces documents, vous devez d'abord créer un profil sur le système de gestion des subventions What Works 2 de l'IRC (GMIS) et débiter officiellement votre candidature. Tous les modèles peuvent être complétés en ligne, mais vous pourrez accéder aux modèles de budget, de cadre logique, de plan de travail et de registre des risques. En outre, l'application est interactive et vous guide grâce à un texte d'aide dans chacun des champs obligatoires. Si votre accès numérique est limité ou inexistant, veuillez nous contacter par e-mail : [WW2.info@rescue.org](mailto:WW2.info@rescue.org)

Ce QFP sera régulièrement mis à jour. Veuillez consulter le [site web de What Works 2](#) pour les mises à jour. Avant de contacter l'équipe de What Works 2 pour assistance, veuillez lire les directives pour chaque type de subvention afin de vous assurer que vous comprenez le processus de demande et d'examen de la subvention. Les directives de demande de subvention sont également disponibles en arabe et en français.

Afin de maintenir l'impartialité et l'équité du processus, What Works 2 n'est pas en mesure de fournir un retour d'information individuel sur les notes conceptuelles et/ou les propositions complètes.

Les questions en suspens peuvent être adressées à [WW2.info@rescue.org](mailto:WW2.info@rescue.org). Nous nous efforcerons d'y répondre dans les 5 jours ouvrables.